Médecine de prévention

Service déconcentré - PFRH Normandie - 2017

Comment répondre à la pénurie des médecins de prévention dans la région Normandie ? Découvrez la création de deux services mutualisés de médecine de prévention à Caen (Calvados) et Alençon (Orne).
Qualité de vie et conditions de travail
Normandie
Premier Ministre

Description du projet

Sur la base de l'enquête "état des lieux de la médecine de prévention en région Normandie", deux sites ont été retenus en 2018 pour conduire une expérimentation en faveur de la création de deux centres mutualisés de médecine de prévention au printemps / automne 2019 :

- dans l'Orne (Cité administrative d' Alençon)
- dans le Calvados (DDTM à Caen)

La création de ces deux services de médecine de prévention permet une approche globale de la santé et sécurité au travail avec :

- une politique de recrutement et de professionnalisation commune de l'équipe pluridisciplinaire,
- une sécurité des conventions de fonctionnement avec le Conseil Régional d'une part, et d'autre part avec le CDG 61,
- un investissement dans du matériel médical performant,
- une égalité de traitement des agents sur le territoire et une assurance de l'obligation de l'employeur.

Objectifs et finalités

A court terme :

- Mutualiser la médecine de prévention pour que chaque service puisse assurer son obligation d'employeur, à savoir la couverture médicale de ses agents et le tiers- temps
- Partager la pénurie de médecins de prévention (du travail) en proposant des services de médecine de prévention attractifs et performants, avec une équipe pluridisciplinaire.

A moyen terme :

- Avoir une structure juridique adéquate, telle un GIP, pour coordonner une mutualisation régionale de la médecine de prévention et le déploiement de 5 centres de médecine départementaux (coordination RH, budget d'investissement ou de fonctionnement, employeur unique, connexion des services avec du matériel de visioconférence...)

A long terme :

- lutter contre l'absentéisme

- Prévenir les risques psycho-sociaux
- Maintenir dans l’emploi des personnes en situation de handicap

Mutualisation de deux services de médecine.